



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

25.06.2009

Date de la convocation des conseillers :

25.06.2009

point de l'ordre du jour no:

10/03

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Wohlfarth, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Acquisition des anciens bureaux Foyer sis « place Boltgen »

Vu sa délibération du 8 mai 2009 approuvant le compromis d'acquisition signé en date du 22 avril 2009 entre la Ville et la société Foyer Vie S.A. avec siège social à Leudelange ;

Vu l'acte de vente signé entre les parties en date du 3 juillet 2009 par devant Maître Aloyse BIEL, aux termes duquel la Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert de la société Foyer Vie s.a. un immeuble en copropriété dans un complexe commercial, résidentiel et administratif « Al Esch », inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°440/16115, au lieu-dit « place Boltgen », bâtiment A, les biens suivants :

- au premier sous-sol : une réserve R3 et les parkings n°40-45 et 48
- au rez-de-chaussée du bâtiment A les magasins n°3 et n°4
- au premier étage du bâtiment A les bureaux BU1A, représentant tous ensemble 4.034,8242/100.000èmes

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 1.275.000,00.- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite dans le but d'y installer le « Point d'Information Jeunes » (« PIJ ») ;

Considérant que l'acquisition est donc réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 06/07/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,